AR Prefecture

043-214300329-20240315-2024_22-DE Regu le 26/03/2024

2024-22



Votants:

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres ¿ L'an deux mil vingt-quatre le 15 mars à 18h45

En exercice: 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

Présents: 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation: 08/03/2024

Présents: Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,

Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,

Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE

Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusées:

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christiane PAUZON Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON

Secrétaire de séance : Laëtitia PRADINES

<u>OBJET: CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL</u> PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Compte tenu de la nécessité de reclassement d'un agent et de la réorganisation des services qui s'en suit, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe d'une durée hebdomadaire de service fixée à 33 heures.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséguent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de :

- créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe appartenant à la filière administratif, à raison de 33 heures hebdomadaires à compter du 15 avril 2024 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Maire, Franck PAILLON La secrétaire de séance, Laëtitia PRADINES

Fait et délibéré le 15/03/2024 Pour extrait certifié conforme